



Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CNLE **Vendredi 24 septembre 2021**

Ministère des Solidarités et de la Santé

•	Ordre du jour	2
•	Membres présents	3
•	Ouverture de la réunion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE	4
•	Présentation par Monsieur Jean-Benoît DUJOL, directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi, assorti d'une sécurisation financée de leurs parcours ou d'un dispositif de « garantie jeune universelle ». Échanges avec les membres du CNLE	5
•	Regards croisés sur la situation des jeunes face à la crise économique et sociale.	12
	Intervention de Chrystel COLLIN (DEPP). Échanges avec les membres du CNLE	12
•	Conclusion de Fiona LAZAAR	15

Ordre du jour

- Ouverture de la réunion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE
- Présentation par Monsieur Jean-Benoît DUJOL, directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi, assorti d'une sécurisation financée de leurs parcours ou d'un dispositif de « garantie jeune universelle ». Échanges avec les membres du CNLE.
- Regards croisés sur la situation des jeunes faces à la crise économique et sociale. Interventions de Antoine DULIN (COJ), Tom CHEVALIER (CNRS), Adrien PAPUCHON (DREES), Chrystel COLLIN (DEPP). Échanges avec les membres du CNLE.
- Échanges avec les président(e)s et rapporteur(e)s des groupes de travail sur les constats et enjeux identifiés lors des travaux sur la question de la précarisation des jeunes
- Conclusion de Fiona LAZAAR

En raison de difficultés techniques majeures intervenues lors de la réunion plénière, l'ordre du jour a dû être revu en privilégiant les échanges et interventions des personnes en présentiel car la communication avec les personnes en visioconférence était impossible. Ces dysfonctionnements nous ont conduit à annuler les interventions de messieurs DULIN, CHEVALIER ET PAPUCHON. Parmi les participants en présentiel, le 5^{ème} collège et leurs accompagnateurs, les personnes ressources ont pu échanger avec Monsieur Jean-Benoît DUJOL et assister à la présentation de Chrystel COLLIN (DEPP).

Nous précisons donc que ce compte-rendu rend compte des difficultés rencontrées le 24 septembre 2021 mais ne rend pas compte des échanges et débats qui ont habituellement lieu lors des plénières.

Membres présents

- **PRÉSIDENTE** : Fiona LAZAAR (députée)

- **SECRETARIAT GENERAL DU CNLE**
 - Delphine AUBERT (Secrétaire Générale du CNLE)
 - Juliette RAMSTEIN
 - Fatima GUEMIAH
 - Lamia MEZIANE

- **COMITÉ SCIENTIFIQUE**
 - Nicolas DUVOUX (Président du comité scientifique du CNLE)
 - Michèle LELIÈVRE (Comité scientifique)

- **MEMBRES DU 5^E COLLÈGE**
 - Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'Avenir)
 - Angélique CRETEAU (CHRS l'Avenir)
 - Sylvie FOUCHÉ (FAS Val de Loire)
 - Coumba TOUMBOU (FAS Val de Loire)
 - Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde)
 - Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde)
 - Marcel ANDRÉ (Les Petits frères des pauvres)
 - Fatouma DIOP (Les Petits Frères des Pauvres)
 - Marie PEYRONNET (CASP)
 - Ali TAMRAOUI (CASP)
 - Aldo MAGGIORE (CNPA Armée du salut)
 - Yasmina YOUNES (CNPA Armée du salut)
 - Sylvain TERNOIR (Chom'Actif)
 - Servio MARIN (Habitat et humanisme)
 - Catherine BOUTET (Habitat et humanisme)
 - Kadour GUENNAD (Partage)
 - Yamina BENADDI (Partage)
 - Sabrina GARDON (Secours populaire français)
 - Bastien CORSINI (Pas à pas)
 - Sandra SALZANO (Apprentis d'Auteuil)
 - Sonia BENMAA (Apprentis d'Auteuil)
 - Sylvie HEBERT LELIEVRE (AF-UPP)
 - Yasmina TIHAMI (AF-UPP)
 - Gémima CHAKRIT (AF-UPP)
 - Refik ISUFI (Repairs95)
 - Aurore DUBOIS (Repairs95)
 - Aurélien MERABET (Le refuge)

- **PERSONNES RESSOURCES**
 - Manuela DEVLIEGHER (Partage)
 - Jean-Louis M'PELINGO (Chrom'Actif)
 - Magloire Chéri BIANDA (CHRS vers l'avenir)
 - Luna MICHEL 5Habitat et Humanisme)
 - Sylvie DAVIEAU (Apprentis d'Auteuil)
 - Camille LARRIEU (Centre action protestant)

INTERVENANTS

CNLE – séance plénière du 24 septembre 2021

Jean-Benoît DUJOL (DGEFP)
Chrystel COLLIN (DEPP)

Nombre total de participants : 46 et une soixantaine en visio-conférence dans l'incapacité de suivre correctement la réunion.

Ouverture de la réunion par Fiona LAZAAR, Présidente du CNLE

Fiona LAZAAR (Présidente du CNLE) :

Mesdames et messieurs les membres du CNLE, Monsieur DUJOL, je vous remercie pour votre participation à ce conseil, qui se tient dans un format hybride pour respecter les normes sanitaires. Malgré ces contraintes, je me réjouis que nous puissions avoir aujourd'hui un échange nourri sur l'accompagnement des jeunes vers l'insertion, sujet, qui nous tient tous particulièrement à cœur. Cet enjeu mobilise depuis longtemps les membres de ce conseil, mais il doit être renforcé avec la crise. Plus que jamais la jeunesse appelle une attention particulière de la part des pouvoirs publics et la présente réunion vise ainsi à dégager les premiers enseignements à tirer de cette crise mais aussi les réponses à apporter.

Je remercie les intervenants qui ont accepté notre invitation et qui vont nous permettre de dresser un panorama de la situation vécue ou ressentie par les jeunes, ainsi que les réponses qui ont d'ores et déjà été apportées. Nous pourrions également évoquer les enjeux et contours des engagements pour les jeunes annoncés par le Président de la République le 12 juillet dernier, et dont le dispositif doit être dévoilé prochainement. Je remercie à cet égard Monsieur DUJOL, directeur de projet en charge du dispositif, d'avoir accepté notre invitation ; la présente rencontre vous permettra d'échanger avec lui.

Je souhaite aussi la bienvenue à Monsieur CORSINI et Madame TOUMBOU, qui sont les nouveaux membres du cinquième collège, ainsi que Madame BOISARD, représentante de l'association nationale des assistants de service social, qui intègre le collège des conseils et comités. Je tiens enfin à saluer Madame THIBAUDEAU-RAINOT, adjointe au maire du Havre et première vice-présidente du Département de Seine-Maritime, en charge des solidarités et coprésidente de la commission solidarités de France urbaine.

Cette réunion de rentrée est également l'occasion de faire un point d'avancement concernant la mise en œuvre de notre feuille de route 2021-2022, adoptée en décembre dernier. Les travaux des groupes de travail logement et accompagnement vers l'insertion professionnelle sont quasiment terminés. Avec l'appui du Secrétariat général, les présidents et rapporteurs vont dorénavant s'engager dans le travail rédactionnel des avis, qui seront présentés au conseil lors de la plénière du 10 décembre. Les résultats du troisième groupe de travail sur l'égalité des chances seront quant à eux présentés début 2022. Les travaux et la mission qui nous ont été confiés par le Premier ministre continuent aussi d'avancer. Les résultats de l'étude de faisabilité relative à la construction d'une mesure qualitative de la pauvreté à visée barométrique sont attendus courant novembre : il s'agit d'une véritable opportunité pour nous de conforter notre légitimité à contribuer par le fruit de nos travaux à l'évaluation de la pauvreté en France et à la construction des politiques publiques adéquates. Par ailleurs, nous avons annoncé la rédaction à l'horizon 2023 d'un nouveau rapport sur le thème de l'impact social de l'écologie, avec la question : « *Comment faire de la transition écologique un levier d'inclusion sociale ?* » Monsieur DUVOUX, le président du comité scientifique du CNLE, a accepté de coordonner les travaux du groupe qui doit être installé prochainement pour mener à bien l'élaboration de ce rapport. Je profite de cette plénière pour lancer un appel à candidatures aux membres du comité, qui souhaiteraient s'engager sur cette thématique et qui seraient en capacité de se mobiliser sur plusieurs mois pour travailler cette question.

Enfin, je souhaite rappeler que je porte une attention toute particulière à la question de la participation : il s'agit de l'une de nos priorités. Nous avons annoncé qu'un séminaire participatif serait organisé afin de partager une culture commune entre les différents membres du comité scientifique et du CNLE : une date sera prochainement annoncée. Ce thème fait aussi l'objet d'une réflexion conduite par le Secrétariat général en lien avec la délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté sur la question de la valorisation de la participation à titre bénévole des personnes concernées. Je reste attentive à ce que les prérequis soient réunis pour assurer une participation de qualité des membres du cinquième collège aux travaux du CNLE, à ces plénières et pour l'ensemble des travaux pour lesquels ils sont régulièrement consultés. En octobre, les membres contribueront à la note de France Stratégie sur l'impact de la crise

sanitaire sur la population en situation de précarité, ainsi qu'à la contribution attendue par la Défenseure des droits sur l'illectronisme.

Je vous remercie à nouveau pour votre investissement sans faille à participer aux différentes réunions organisées.

Présentation par Monsieur Jean-Benoît DUJOL, directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi, assorti d'une sécurisation financée de leurs parcours ou d'un dispositif de « garantie jeune universelle ». Échanges avec les membres du CNLE

Une présentation est projetée en séance.

Jean-Benoît DUJOL (Directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi) :

Je vous remercie, Madame la Présidente, de m'avoir invité à échanger avec vous sur ce vaste sujet de la situation de la jeunesse et des dispositifs mis en œuvre pour essayer de traiter cette situation à laquelle les jeunes sont confrontés. Nous sommes dans une phase de conception du dispositif, ce qui rend d'ailleurs cet échange d'autant plus intéressant, car il sera l'occasion d'entendre des préconisations, des recommandations et des critiques. A contrario, il s'agit aussi d'une difficulté, car je ne peux pas vous dévoiler ce que sera exactement le dispositif.

Je souhaite tout d'abord revenir sur des éléments de constat. Une partie importante de la jeunesse rencontre de grandes difficultés d'insertion sur le marché du travail : près de 13 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation (catégorie des « NEET »), ce qui représente un million de personnes au sein de cette tranche d'âge. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes est deux fois supérieur à celui de la population générale : près de 20 % des jeunes sont au chômage, contre 8 % de la population générale. Il existe ainsi une problématique structurelle de la situation des jeunes sur le marché du travail : elle est également couplée à une problématique conjoncturelle, celle de la crise sanitaire et des mesures prises pour l'endiguer. Selon la DARES, les embauches ont chuté de 77 % parmi les moins de 30 ans au plus fort du premier confinement. Le nombre d'inscrits à Pôle Emploi augmente de 36 % en un an, ce qui montre l'ampleur et la violence de l'impact de la crise. Le Gouvernement s'est mobilisé à l'été 2020 pour faire en sorte que personne ne reste au bord du chemin avec la mise en place du plan « 1 jeune, 1 solution ». Il s'agit d'un effort d'une ampleur considérable à la mesure des difficultés et de la violence du choc conjoncturel qu'a représenté la crise du COVID. Plus de neuf milliards d'euros ont été consacrés à ce plan. Celui-ci est structuré en trois grands axes, illustrant la volonté du Gouvernement de s'attaquer à l'ensemble des facettes du problème :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle avec le déploiement d'une série d'aides aux employeurs pour l'embauche de jeunes, pour les contrats d'apprentissage, le développement d'autres dispositifs comme le service civique ou l'aide à l'embauche dans le secteur sportif ;
- orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir avec le développement de 100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré qualifiantes tournées vers les secteurs en tension, particulièrement le secteur du soin ;
- accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

Le plan a également été l'occasion d'une innovation technologique avec le lancement à l'automne 2021 de la plateforme « 1 jeune, 1 solution », qui permet de réunir sur un seul support l'ensemble des solutions auxquelles peuvent prétendre les jeunes. Elle vise aussi à traiter la question de l'accès aux droits. Elle enregistre plus de cinq millions de visites depuis son lancement.

Il serait faux de considérer que les difficultés sont derrière nous, mais quelques indicateurs sont relativement rassurants sur la situation de la jeunesse et montrent que les mesures ont rencontré un succès. Plus de deux millions de jeunes de moins de 26 ans ont été recrutés en CDI ou en CDD de plus de trois mois entre août 2020 et juin 2021. En juin 2021, le nombre d'embauches de jeunes a dépassé très nettement celui de juin 2019. Plus d'un million de jeunes sont entrés dans les dispositifs d'insertion depuis août 2020. Nous avons par ailleurs franchi en 2020 la barre des 500 000 apprentis.

Ces mesures s'inscrivent dans un plan d'ensemble qu'une transformation structurelle des dispositifs d'accompagnement vers l'emploi des jeunes doit parachever. Il s'agit de l'ambition de la « garantie jeune universelle » ou du « revenu d'engagement jeune » (REJ) : la finalité est de prolonger l'effort réalisé au titre du plan en faisant d'un droit formel consacré aujourd'hui dans le Code du travail, le droit à l'accompagnement, un droit réel.

Certaines briques ont d'ores et déjà été mises en place dans le cadre du plan : elles préfigurent ce que sera la « garantie jeune universelle » ou le « revenu d'engagement jeune ». Un effort a déjà été effectué au titre de la garantie jeunes : le dispositif qui concernait environ 100 000 personnes à la veille de la crise, vise à toucher 200 000 personnes. Le fonctionnement du Parcours contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie et de l'aide à l'insertion pour les jeunes a été amélioré. Parallèlement, le dispositif garantie jeunes a été assoupli pour élargir la cible des jeunes concernés.

Trois leviers sont à notre disposition dans le cadre du REJ :

- L'accompagnement personnalisé et intensif : la volonté est de transformer et d'améliorer la manière dont les jeunes sont pris en charge dans l'accompagnement vers l'emploi par Pôle Emploi et les missions locales ;
- L'allocation pour tous les jeunes qui en ont besoin pour sécuriser le parcours d'engagement, à l'instar de la garantie jeunes. L'accompagnement et l'allocation doivent être régis par un mécanisme de devoirs et de droits ;
- Les solutions par analogie avec le plan « 1 jeune, 1 solution » : il s'agit des activités qui permettent d'enrichir le parcours d'accompagnement en proposant aux jeunes une série d'actions allant au-delà de l'entretien avec le conseiller. L'accompagnement doit s'appuyer sur les solutions du plan jeunes et les articuler de façon optimale.

La mise en place du REJ devrait reposer à l'avenir sur ce trépied, au fondement duquel se situe l'offre de services, dont les fondamentaux sont :

- Le maintien de la mise en action de l'incitation professionnelle tout au long du parcours : la relation d'accompagnement doit s'appuyer sur des activités très concrètes ;
- La formalisation des exigences accrues vis-à-vis du jeune accompagné dans un contrat d'engagement réciproque avec pour finalité des parcours englobants, fluides, sans rupture jusqu'à la stabilisation de la situation professionnelle ;
- Une approche globale conjuguant les dimensions personnelle, sociale et professionnelle ;
- L'importance du repérage, de l'identification et de la mise en confiance de l'ensemble des publics en déployant une démarche proactive et de conviction ;
- La mise en situation et en activité pour permettre un accroissement de l'efficacité et l'amélioration des résultats des parcours.

Notre inspiration repose sur la garantie jeunes, qui a fait ses preuves.

S'agissant de la cible, la finalité serait, dans une vision maximaliste, que le REJ concerne l'ensemble des moins de 26 ans ni en emploi ni en études ni en formation, ainsi qu'une partie des travailleurs précaires ne disposant pas de soutien financier. Cette cible peut susciter des questions concernant les mineurs et les plus de 26 ans. Nous pourrions également envisager une approche plus ciblée sur les jeunes qui sont vraiment en difficulté, à supposer que nous puissions les identifier. Nous pouvons aussi nous interroger sur la durée du dispositif. Dans une vision maximaliste, nous pourrions toucher un million de personnes, quelques centaines de milliers de personnes avec une approche plus ciblée. Nous sommes convaincus que le public que nous nous proposons de prendre en charge est très hétérogène : une certaine frange de public rencontre des difficultés particulières et a parfois une relation à l'aide complexe. Ce public des NEET très précaires est difficile à dénombrier et à identifier : comment concilier dans ce cadre une logique universelle et une attention aux besoins spécifiques de certains jeunes ? Comment aller au-devant de ce public invisible ? Comment adapter l'offre de services du revenu d'engagement à ces publics précaires ? L'une des clefs du succès repose sur une meilleure coopération entre le service public de l'emploi et les associations de lutte contre l'exclusion et la pauvreté, au contact quotidien de cette population.

Fiona LAZAAR : Merci Monsieur DUJOL pour cette présentation. Nos échanges permettront certainement d'éclairer vos réflexions. J'invite les participants à poser leurs questions et à réagir à vos questions.

La séance est interrompue quelques minutes en raison de problématiques techniques.

Jean-Louis M'PELINGO (Chrom'Actif) : Je pense que la formation est essentielle. Il me paraît central qu'il existe une coordination entre le ministère du Travail et celui de l'Éducation nationale pour proposer aux jeunes une offre de formations qui soient en lien avec les besoins actuels.

À ce titre, la transition écologique nécessite des métiers nouveaux vers lesquels nous devrions orienter les jeunes. Dans le cadre de la mobilisation de France services pour le déploiement de 4 000 conseillers numériques sur le territoire, il était convenu que l'État finance ces postes à hauteur de 25 000 euros pendant deux ans, mais un montant de 20 000 euros a été attribué par poste lors de la mise en place. Il est imposé aux associations d'embaucher les conseillers à 35 heures, mais un tel poste au SMIC coûte 40 000 euros. La démarche est pertinente, mais comment les associations peuvent-elles couvrir la différence ? Il est essentiel de déployer et de former des conseillers numériques, mais il conviendrait aussi de proposer des abonnements internet aux familles modestes.

Sylvie Davieau (Apprentis d'Auteuil) : Je souhaite vous partager la situation d'une famille monoparentale qui a plusieurs enfants, dont l'un d'eux suit des études supérieures : la famille perçoit moins d'APL, alors que l'enfant vit toujours au foyer. Ce dernier ne bénéficie pas de la garantie jeunes et a dû quitter la maison. Elle n'a aucune aide pour se loger. Que peut-elle faire concrètement pour s'en sortir ?

Ma fille de 12 ans rêve de devenir ingénieure : comme elle a conscience que je n'ai pas les moyens de lui financer ses études, elle m'a indiqué qu'elle s'orienterait vers une carrière militaire, ce que je ne juge pas normal.

Une étude récente au niveau européen a montré que la seule différence notable entre la France et le Danemark réside dans le fait que les jeunes Danois disposent tous d'un revenu, quel que soit leur statut : ils savent qu'ils peuvent suivre des études, aller au bout de leurs rêves et se tromper pour recommencer un nouveau parcours. Pour sortir de la précarité au Danemark, il faut une ou deux générations, il en faut cinq à six en France. Pourquoi le dispositif devrait-il avoir une limite dans le temps ? Qu'entendons-nous par « plus précaires » ? Quels critères devons-nous prendre en compte ?

Applaudissements.

Sabrina GARDON (Secours Populaire Lyon) : Quand ces mesures seront-elles mises en place ? Que pensez-vous mettre en œuvre pour les mineurs sans ressources, suite à une rupture avec leur famille en raison de leur genre (les personnes LGBT) ? Que proposez-vous pour les jeunes de 18 à 25 ans en situation de handicap ? Les CAE-CUI n'existant plus, les employeurs ne sont plus forcément intéressés pour les recruter, car ils ne bénéficient plus d'aides.

Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'avenir) : Il est essentiel que les jeunes soient informés et qu'ils disposent d'outils numériques. La question « d'aller vers » est centrale. Par ailleurs, pourquoi les familles monoparentales sont-elles écartées du dispositif ?

Jean-Benoît DUJOL : Il ne m'appartient pas de répondre à l'ensemble des questions soulevées, car certaines dépassent le cadre du REJ. L'information constitue effectivement un axe central du dispositif et de la politique du Gouvernement sur le sujet. Le plan d'investissement dans les compétences représente à ce titre un investissement de plusieurs milliards d'euros pour offrir des perspectives de formations et de réinsertion professionnelle à plus de jeunes et à des chômeurs de longue durée. L'enjeu est dans ce cadre de préparer les jeunes et les autres aux métiers de demain. Un important travail reste toutefois à réaliser pour mieux coordonner les ministères de l'Éducation nationale et du Travail. Concernant les APL, je partage avec vous que l'un des défauts du système est qu'il se focalise sur les jeunes sortis d'études en insertion dont la vocation est de trouver un emploi. Je ne peux pas me prononcer sur l'évolution du barème des APL, mais je comprends qu'il pose des difficultés. La spirale intergénérationnelle et la reproduction des inégalités sont un constat : le REJ est inspiré partiellement du modèle danois, car celui-ci intègre deux dispositifs : un dispositif de soutien au revenu pour les jeunes sortis d'études et un autre dispositif pour les jeunes en cursus d'études. Une voie de progrès serait effectivement d'avoir une démarche coordonnée des difficultés des jeunes en embrassant avec les mêmes leviers et outils les étudiants et les non-étudiants. Je vous invite à encourager votre fille à persévérer dans sa vocation scientifique : de nombreuses écoles d'ingénieurs ne sont pas payantes. Concernant l'échéance du déploiement de ces mesures, l'objectif est qu'elles soient lancées avant la fin du quinquennat, mais le délai n'est pas précisé.

Nous partageons les enjeux d'accès aux droits : l'initiative de la plateforme numérique a permis à de nombreuses personnes de trouver une solution, mais je conviens que nous ne pouvons pas nous

contenter de cet unique canal. Les missions locales ont vocation à aller vers les personnes et les accompagner dans toutes les dimensions, y compris de vie quotidienne.

Il est vrai que nous devrions essayer de plus intégrer les situations des personnes handicapées et LGBT dans les dispositifs de politique de l'emploi, car elles sont discriminées sur le marché du travail ; des aides existent pour les personnes en situation de handicap et pour l'aménagement des postes de travail, mais leurs résultats sont mitigés. Je prends note de ce point pour une invitation à faire plus et mieux, mais je n'ai pas de réponse à vous apporter dans le cadre du REJ. S'agissant du RUA, nous avons ces réflexions en tête et nous espérons que le REJ, s'il voit le jour, soit une première étape concrète d'une mise en œuvre de ce que pourrait devenir une grande réforme des ministères sociaux.

Fiona LAZAAR : Je vous relaie le témoignage de Monsieur MERILLON des Restos du Cœur : « *Nous recevons sur nos activités de rue notamment des jeunes extrêmement éloignés de l'emploi, qui peuvent être des migrants. Comment intégrer ces jeunes en situation ultra-précaire dans le dispositif ? Il y a un focus à faire sur la situation particulière des étudiants. J'émet également une alerte sur les contreparties exigées des jeunes, qui peuvent être déjà très engagés pour trouver un logement et un emploi* ». Monsieur MERILLON estime par ailleurs qu'il n'est pas pertinent d'imposer un bénévolat obligatoire pour les jeunes intégrés dans le dispositif, car le bénévolat doit par définition rester volontaire. Il écrit : « *Le rendre obligatoire donnera une très mauvaise image aux associations. Nous n'en voulons pas !* »

Jean-Benoît DUJOL : Les Restos du Cœur nous ont fait part de ces éléments de constat lors de notre réunion sur le REJ avec les associations de lutte contre la pauvreté. Ils nous ont indiqué que 50 % du public accueilli lors de distribution alimentaire a moins de 25 ans. J'entends aussi la réflexion de l'association concernant les contreparties : elle rejoint la question des droits et des devoirs. Les contreparties permettront de dynamiser le parcours et de tenir les objectifs fixés dans le contrat d'engagement réciproque, mais ces exigences devront être aménagées, voire suspendues, pour les jeunes désocialisés et en plus grande précarité, pour lesquels il existe des enjeux plus prioritaires, notamment celui de la confiance. Je partage la notion relative à l'engagement libre et désintéressé.

Marcel ANDRÉ (Les Petits Frères des Pauvres) : Qu'entendez-vous lorsque vous évoquez les métiers d'avenir ? Les centres d'apprentissage sont-ils adaptés à ces derniers ?

Sylvie HEBERT (UPP de Dieppe) : Je pense que nous ne devons pas limiter la durée du dispositif « 1 jeune, 1 solution », car chaque jeune a son propre rythme. Je rejoins l'intervention de Monsieur VIRLOGEUX relative à l'information des jeunes au sujet du dispositif. Par ailleurs, je souhaite savoir si les professionnels qui encadreront ces jeunes seront formés.

Manuela DEVLIEGHER (Partage Faourette de Toulouse) : Dans le cadre de notre action dans les quartiers prioritaires, nous rencontrons souvent de grandes difficultés pour orienter les jeunes de 16 à 25 ans vers les structures d'insertion et d'emploi. Les jeunes sont parfois défiant vis-à-vis de Pôle Emploi et de la mission locale : nous passons par le biais d'associations passerelles, mais elles ne pourront pas mettre en place le REJ, alors qu'elles sont dans une démarche d'aller vers et une relation de confiance. Il me paraît aussi important de prendre en considération ces éléments et l'impact de la trajectoire familiale.

Jean-Benoît DUJOL : Je n'ai pas de perspectives concernant les métiers d'avenir, mais ils ont trait à la transition énergétique et à la révolution verte, ainsi qu'à la question du soin, du secteur de la santé et du grand âge. Ils concernent également les savoir-faire français de l'excellence. En outre, la formation des professionnels est effectivement essentielle : ils doivent être mieux outillés en termes de savoir-faire professionnels et de gestes métiers. Les jeunes en difficulté sont en droit d'attendre une haute qualité de service de la part de l'institution à laquelle ils s'adressent : ce sujet rejoint aussi l'enjeu de confiance, qui est le préalable d'une relation d'accompagnement efficace. Nous sommes convaincus que le REJ ne peut pas être le seul sujet du service public d'emploi : l'un des enjeux est d'accroître les coopérations entre les missions locales et l'écosystème associatif afin de capter les jeunes pour les orienter vers les missions locales et de développer des démarches de co-accompagnement. Le sujet du repositionnement des associations, y compris dans la délivrance du REJ, me paraît être une piste tout à fait intéressante.

Lucienne SOULIER (ATD Quart Monde) : Il serait aussi important de penser aux jeunes de SEGPA afin qu'ils puissent déjà disposer des bases du niveau de troisième pour qu'ils puissent ensuite se préparer aux concours d'aides-soignants, d'infirmières, etc.

Yasmina TIHAMI (AF – UPP) : Je relaie une question de la salle : les jeunes ont-ils été directement consultés sur ces mesures ?

Une intervenante dans la salle : Les toutes petites entreprises créées juste avant ou pendant la crise et qui ont recruté des jeunes avant la crise n'ont pas tenu. Les grandes entreprises ont refusé de s'inscrire dans ce cadre en indiquant qu'elles n'avaient pas le temps. Les aides ne sont pas suffisantes et les missions qui peuvent être confiées à des apprentis sont restreintes. Il serait essentiel que l'ensemble des ministères travaillent en lien. Il paraît aussi central de tout remettre tout à plat et d'étudier les actions à mettre en place pour les jeunes, qui ont plusieurs interlocuteurs tout au long de leur parcours. Il serait aussi intéressant de rencontrer les collégiens et les lycéens pour les interroger directement sur leurs souhaits.

Sonia Benmaa (Apprentis d'Auteuil) : Pourquoi ne suivrions-nous pas le modèle danois s'il fonctionne ? Il est essentiel que nous puissions réfléchir collectivement et agir pour les jeunes qui ne sont couverts par aucun dispositif. Il me paraît également central que nous évoquions la question des sorties sèches de l'ASE et des jeunes MNA. J'aimerais enfin avoir plus d'informations concernant les écoles d'ingénieurs non payantes.

Sylvie FOUCHÉ (FAS Centre-Val de Loire) : La formation des référents des missions locales et garantie jeunes va-t-elle aborder la question de l'empathie ? Les référents ne sont parfois pas empathiques avec le public qu'ils suivent. Par ailleurs, il est à noter qu'il a été très difficile pendant la crise sanitaire de trouver des stages dans le cadre de la garantie jeunes. A titre d'exemple, ma fille qui a commencé des études d'aide à la personne et qui recherchait un stage dans le domaine de l'animation en EHPAD a été orientée dès le deuxième mois vers MacDo, ce qui paraît très éloigné de son objectif. Enfin, il me semble essentiel d'écouter les jeunes avant de les orienter et de ne pas décider pour eux.

Ali TAMRAOUI (CASP Masséna) : Existe-t-il des centres de formation dotés d'internat ? Les jeunes habitant Paris ou en zone rurale n'ont pas les mêmes chances.

Jean-Benoît DUJOL : Je prends note des insuffisances que vous soulevez. Les jeunes ont été un peu consultés, je conviens qu'ils ne l'ont peut-être pas été suffisamment. Nous avons organisé plusieurs ateliers avec des jeunes des missions locales et leurs conseillers, en présence de Pôle Emploi. Nous avons également rencontré récemment des jeunes dans d'autres structures, notamment celles que vous représentez. Cela reste ponctuel, mais je pense que la construction de l'offre de services doit être renforcée au cours des prochains mois par des réunions de ce type.

Nous comptons aussi écouter les entreprises afin de recueillir leurs attentes : elles ne jouent peut-être pas toutes le jeu, mais les chiffres globaux cités montrent que nous avons su endiguer une partie du choc. Il reste effectivement encore du travail pour lever les contraintes et certains freins ; l'organisation de réunions pour écouter les principaux intéressés permet de progresser dans leur identification. Nous avons par ailleurs conscience que les jeunes sortis de l'ASE ont généralement des perspectives relativement sombres : une proportion considérable des personnes SDF sont des anciens de l'ASE. Une question centrale concerne la transition entre la prise en charge du conseil départemental et le reste : des départements se sont retirés de la mise en place de contrats jeunes majeurs. Ce sujet est travaillé dans le cadre du projet de loi Taquet relative à la protection de l'enfance, actuellement en discussion au Parlement : elle intègre des dispositions sur le chaînage entre l'ASE et la garantie jeunes. Nous réfléchissons également à cette question dans le cadre du REJ pour prendre en compte ces situations particulières.

S'agissant de l'empathie et de l'insuffisance de certains professionnels en termes de formation, il paraît indispensable de doter les interlocuteurs des jeunes de compétences psychosociales au-delà de la dimension métier. Je n'ai pas de solutions clefs en main pour les jeunes en SEGPA, mais nous sommes face à un défaut de coordination entre les ministères : leur niveau d'apprentissage ne les rend effectivement pas aptes à s'insérer dans de bonnes conditions sur le marché du travail. Des actions sont déployées pour prévenir l'échec scolaire, mais la coordination entre le ministère de l'Éducation nationale et les missions locales pourrait être améliorée. Le REJ est aussi l'occasion de tout remettre à plat et de se reposer les questions fondamentales, particulièrement concernant les transitions.

Avoir un projet mobilisateur, de grande ampleur amène à coordonner l'ensemble des acteurs : je forme le vœu qu'il soit l'occasion de faire pousser mieux l'ensemble des conventions que vous avez citées.

Fiona LAZAAR : Merci Monsieur DUJOL pour ces éléments.

Comme vous l'avez compris, l'organisation de la table ronde qui devait se tenir en deuxième séquence sera difficile, en raison des contraintes techniques que nous rencontrons.

Avant d'écouter l'intervention de Madame COLLIN, je souhaite donner la parole à Monsieur DUVOUX, le président du comité scientifique du CNLE, qui a piloté les travaux dans le cadre de la mission confiée par le Premier ministre sur la question de la pauvreté en cette période de crise : le rapport aborde notamment la question de la jeunesse.

Nicolas DUVOUX : La partie des travaux consacrée aux jeunes montre d'une part une brutale aggravation des conditions de cette catégorie de la population dans le contexte de la crise sanitaire, d'autre part les inégalités entre les différentes catégories de jeunes, ce qui renvoie à la question de l'universalité et du ciblage citée précédemment. Dans le cadre de ces travaux, Tom CHEVALIER a par ailleurs démontré la fonction de sécurisation pour les trajectoires et les individus du modèle danois. Nous pouvons nous demander dans ce cadre si nous n'accumulons pas les dispositifs qui réussissent à capter les différentes catégories de jeunes : nous accumulons parallèlement les dépenses sociales. Le fait de segmenter et d'accumuler les aides pour les différentes catégories de jeunes, sans passer le pas d'un droit généraliste ouvert, ne va-t-il pas nous amener dans une situation pour laquelle nous aurions toute la dépense sans l'effet sécurisation qui pourrait lui être liée ? Il s'agit d'une tension forte de nos modèles de protection sociale : la finalité serait de sortir d'une sorte d'émiettement pour donner cette garantie. Représente-t-elle un surcoût très important ? Une question porte sur l'insertion et la place du monde économique qui est un serpent de mer fondamental dans les objectifs, mais il est, dans le même temps, difficile à opérationnaliser. Une réflexion est-elle menée sur l'intermédiation et la manière de mobiliser les fédérations d'employeurs, ainsi que les différents secteurs ?

Jean-Benoît DUJOL : Les deux premières questions sont fondamentales et sont liées. Je suis partagé sur la question complexe de l'universalisme et du ciblage. D'un point de vue pragmatique, il est important de gérer la ressource budgétaire, qui est rare, et il peut être tentant d'avoir une approche plus ciblée. L'argument de l'effet d'aubaine est également mis en avant dans le sens où un dispositif généreux pourrait entraîner des abus. Je pense toutefois que nous pouvons nous prémunir contre ces difficultés. Parallèlement, en déployant une approche trop ciblée, le risque est d'accumuler des dispositifs ayant un caractère stigmatisant. Il est aussi essentiel d'avoir un discours global, même si la jeunesse est diverse, car les jeunes sont tous engagés dans un parcours de transition vers l'âge adulte. Sécuriser les trajectoires et garantir une sécurité (qui n'existe pas aujourd'hui) aux jeunes représentent sans doute un coût et un surcoût, mais je pense que, sans minimiser les effets d'aubaine, cette difficulté est de second ordre. J'estime que nous devons être dans un universalisme aussi poussé que possible : il est essentiel d'être attentif sur le fait que les besoins sont différents au sein de la jeunesse et que la contrepartie est d'avoir, au sein d'une cible aussi plus large possible, une vigilance particulière aux enfants rencontrant des difficultés plus importantes que d'autres.

La question du lien avec les entreprises est également centrale, car nous avons besoin d'elles. L'objectif est que les jeunes puissent s'insérer dans l'emploi, notamment privé ; l'accumulation d'expériences est décisive dans le parcours. Ce sujet est traité par la garantie jeunes à travers l'immersion professionnelle. Nous devons conduire un travail avec les syndicats d'employeurs, les artisans et le terrain local. Des responsables employeurs sont déjà très engagés sur ce front, mais nous devons encore faire plus et mieux.

Fiona LAZAAR : Merci beaucoup. Je relaie la question de Madame TANNIOU de France urbaine : « Vous avez évoqué des interrogations sur la mise en œuvre du revenu d'engagement jeune et la très forte hétérogénéité des situations des publics accompagnés.

France urbaine, partant du constat d'une pauvreté qui frappe particulièrement la jeunesse, se propose d'expérimenter pendant deux ans avec plusieurs territoires urbains différents modèles au niveau local sur des panels restreints pour tester différentes approches (faire varier la durée, la nature des engagements, les publics cibles, prévoir différentes portes d'entrée dans le dispositif, viser des publics plus larges tels que les étudiants en situation de précarité par exemple, penser différents modèles de coordination territoriale). Ces différents modèles seraient évalués de manière rigoureuse. Cette

démarche d'expérimentation ne peut-elle pas répondre à ces interrogations sur un dispositif adapté pour tous les publics ? Que pensez-vous de cette démarche qui permettrait de mobiliser fortement les territoires et de s'adapter aux situations rencontrées ? Ne permet-elle pas de conjuguer une démarche générale et une possibilité de la faire évoluer en éprouvant différents modèles ? »

Jean-Benoît DUJOL : J'ai connaissance de cette initiative. J'ai rencontré France urbaine. Les différents scénarios ont été présentés à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Nous devons échanger avec France urbaine, mais il existe toutefois une tension entre leurs propositions et ce que nous essayons de mettre en œuvre, ainsi qu'un enjeu budgétaire (car France urbaine souhaite un financement). Il est difficile de faire une place à l'expérimentation, car l'objectif est de mettre en place le REJ de manière générale sur l'ensemble du territoire avant la fin du quinquennat. Je n'exclus pas que la démarche expérimentale puisse être conduite demain : en échangeant, nous devrions pouvoir identifier certains sujets parmi les scénarios proposés.

Sabrina GARDON (Secours populaire français) : Contrairement à ce que vous indiquez, il n'est pas évident de trouver des stages et un emploi. J'ai été moi-même victime de discrimination dans le cadre de mon parcours de formation en raison de mon poids. Les aides pour les moins de 25 ans ne sont pas aussi nombreuses que vous le précisez : il n'en existe pas particulièrement pour les personnes en situation de handicap, les SDF, le public LGBT et les travailleuses du sexe.

Nicolas DUVOUX : Le sens de ma question ne visait pas à indiquer que les aides sont trop nombreuses ou insuffisantes, mais elle avait pour but de pointer, dans la perspective de généraliser une allocation pour les jeunes sans ressource, le risque de juxtaposer des dispositifs, qui ne sont pas satisfaisants et qui ne couvrent pas l'intégralité des besoins, particulièrement des étudiants, sans avoir l'effet de sécurisation que pourrait donner à tous les citoyens, notamment aux jeunes en construction, l'instauration d'un droit général, qui serait un RSA généralisé. Les aides sont suffisantes pour de nombreuses situations, notamment comme celles que vous évoquez, et de manière générale il existe un sujet sur le montant des aides. Je partage vos propos.

Nathalie MONGUILLON (ATD Quart Monde) : Au sein d'ATD Quart Monde, nous avons travaillé sur la notion de référent concernant les jeunes en rupture professionnelle ou d'études. Nous avons spécifiquement réfléchi sur ce que pourrait être un référent et les attentes des jeunes, et particulièrement sur la collaboration entre les différents services. Il serait important de nommer un référent unique, qui puisse être choisi par le jeune afin que le référent soit l'intermédiaire de l'ensemble des institutions que le jeune doit solliciter. Par ailleurs, il serait essentiel de développer un accompagnement et une prise en charge des jeunes qui sont mis de côté au collège dès l'âge de 12-14 ans, en lien avec les missions locales. Il convient également d'inclure les familles, qui connaissent bien leur enfant.

Jean-Benoît DUJOL : Nous partageons les différents propos concernant le référent unique, car les jeunes peuvent effectivement se sentir ballottés entre les différentes institutions et ils peuvent être désorientés eu égard à la grande complexité administrative. Nous souhaiterions positionner un interlocuteur qui puisse masquer cette complexité et aider le jeune, sans faire à sa place, en essayant de le rendre autonome. Il est ainsi important qu'une personne soit référente du parcours, qu'elle puisse accompagner le jeune jusqu'à la stabilisation de sa situation professionnelle et prévenir les ruptures. Nous souhaiterons, dans l'optique de la mise en place du REJ, que ce référent unique de parcours soit la personne de la mission locale ou de l'association, qui doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources ou des expertises d'autres interlocuteurs qui connaissent le jeune. Nous ne sous-estimons cependant pas la difficulté de cette tâche.

Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'Avenir) : Je m'interroge. Sachant qu'il y aura une élection présidentielle l'année prochaine, est-il assuré que le plan, s'il est mis en place, sera poursuivi ? Une loi pourrait-elle encadrer cela ?

Gémima CHAKRIT (AF – UPP) : Je rejoins M. VIRLOGEUX, et je suppose que beaucoup de personnes dans cette assemblée se posent la même question et partagent la même inquiétude. Comme il s'agit d'un très beau projet, il serait dommageable qu'il ne soit pas porté par les suivants.

Sylvain TERNOIR (Chom'Actif) : J'aurais souhaité revenir sur la question d'intermédiation. J'ai bien compris que si les jeunes correspondaient au profil, ces derniers seraient fortement orientés vers des

métiers en tension. Cependant, la plupart de ces métiers sont peu attractifs. Quelle intermédiation peut-il donc y avoir entre les entreprises et les jeunes à former pour que la formation de ces métiers puisse être efficace à long terme ? En effet, si l'on forme des jeunes à un métier qui, au bout de quelques mois, ne leur convient pas, ce sera du temps perdu. Il me semble donc qu'un effort devrait être fait à destination des entreprises et de l'accompagnement aux fins de faire en sorte que ces métiers en tension deviennent plus attractifs.

Magloire BIANDA (CHRS Vers l'Avenir) : la rencontre entre le jeune et l'entreprise, dans le cadre des stages de formation, et la question des référentiels que les centres de formation mettent en place pour pouvoir intégrer ces entreprises. Pour ma part, si vous me permettez de vous partager mon expérience, j'ai suivi une formation de Génie civil à l'IUT de Nîmes lorsque j'avais 17 ans, et j'ai notamment dû effectuer un stage « ouvrier » durant trois mois. Je commençais alors mon activité à 5 heures du matin, comme les autres ouvriers, et j'apprenais leur métier à leurs côtés comme n'importe quel autre futur ouvrier. Autrement dit, la question de la sécurisation du stagiaire ne se posait pas à l'époque. Aujourd'hui, je suis travailleur social, et dans ce cadre, j'échange avec des employeurs. L'un d'entre eux, qui est dans le domaine du nettoyage des vitres, m'a avoué que prendre un stagiaire était in fine une charge. Il ne peut le faire monter sur les nacelles pour des questions de sécurité. Il est contraint en raison de ses horaires d'école. En somme, il a des besoins d'embauche, mais il ne peut prendre de jeunes qu'il pourrait former et adapter à son travail. Ma question est donc : un jeune qui effectue un stage, dans le cadre de son BEP ou de son CAP, doit-il s'adapter au métier pour lequel il est formé, ou met-il des conditions de travail qui le sécurise et qui ne le mettent pas en danger ?

Kadour GUENNAD (Partage Faourette) : Je souhaiterais réagir sur les personnes en situation de handicap. Je suis mal voyant. Je bénéficie de l'AAH ainsi que d'autres aides pour les personnes handicapées, ce qui m'a permis d'aller à la fac. Aussi, de par ma situation, je bénéficie des transports gratuits, et j'ai eu droit à la gratuité des cours à distance. Si je vous dis tout cela, c'est parce que je me demande : pourquoi pas un RUJ (Revenu Universel Jeune) ?

Jean-Benoît DUJOL (Directeur de projet pour le développement d'un dispositif d'accompagnement universel des jeunes en vue de leur accès à l'emploi) : Pour répondre à la première question, j'aimerais évidemment vous garantir que le plan sera mis en œuvre avec le gouvernement actuel, et je ne sais pas si les suivants le poursuivront. Ce qui est certain c'est que nous y croyons beaucoup ; il est réellement porteur de transformations. Toutefois, ce que la loi fait, la loi peut le défaire. Néanmoins, nous proposons un projet conçu pour durer, performant, et qui a pour but de transformer le quotidien des jeunes, y compris dans les catégories favorisées. Il me semblerait donc compliqué de revenir dessus. Pour ce qui est des deux questions sur les entreprises, nous avons beaucoup dit que nous avons besoin d'elles pour embaucher des jeunes et pour proposer des expériences dans leur parcours d'insertion. Néanmoins, elles ont une responsabilité fondamentale face aux difficultés de recrutement. Le gouvernement, et, je pense, en particulier à Elisabeth Borne, tient vis-à-vis des employeurs dans la restauration un langage très clair ; nous devons faire mieux et davantage sur les conditions de travail et la rémunération si nous souhaitons nous garantir une forme d'attractivité. Nous n'allons donc pas rentrer dans un chantage que certains aimeraient, à savoir ne pas mettre en place le REG sous prétexte que dans ce cas les jeunes ne pourvoient pas les offres d'emploi en restauration. Au contraire, le dispositif a pour but de mettre les jeunes en situation de trouver un emploi, et donc en contrepartie, les employeurs doivent offrir des conditions de travail et un meilleur niveau de rémunération. Tirer argument des tensions de recrutement pour ne pas mettre en œuvre une grande politique sociale est, selon moi, abjecte. Enfin, pour ce qui concerne la proposition d'un revenu universel, ce sera évidemment l'étape d'après. Nous œuvrons beaucoup sur cette idée, et nous aspirons à une transformation plus ambitieuse des dispositifs d'insertion.

Regards croisés sur la situation des jeunes face à la crise économique et sociale. Intervention de Chrystel COLLIN (DEPP). Échanges avec les membres du CNLE

Une présentation est projetée en séance.

Chrystel COLLIN (DEPP) : Bonjour à tous. Je travaille à la DEPP, qui est le service statistique du ministère de l'Éducation nationale. L'étude que je vais vous présenter porte sur l'insertion des jeunes issus de la voie professionnelle dans le cadre de la crise sanitaire. Cette dernière a été réalisée à partir d'un nouveau dispositif, InserJeunes, qui succède aux enquêtes IVA-IPA, et est basé sur ces données de gestion existantes. Celui-ci est élaboré à la fois par la DEPP, mais également par la DARES du

ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et a bénéficié d'un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) aux fins de répondre à l'exigence de la loi du 5 septembre 2018 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel, qui prescrit de publier des données détaillées sur le parcours scolaire et l'insertion dans l'emploi des jeunes, en formation professionnelle par la voie scolaire ou par l'apprentissage au niveau de chaque CFA et lycée professionnel.

Dans le détail, InerJeunes (<https://www.inerjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>) est une ressource permettant aux jeunes de mieux élaborer leur choix de formation après la troisième en voie professionnelle, après le lycée professionnel ou un CFA, grâce à des informations sur les taux d'insertion dans l'emploi des différentes filières. Ce dernier fournit pour chaque formation, chaque lycée professionnel ou centre de formation d'apprentis, plusieurs indicateurs afin de cerner les parcours des jeunes en voie professionnelle et leur insertion (le taux de poursuite d'études, le taux d'emploi des jeunes à la sortie, etc.).

Le champ couvert comprend tous les apprentis préparant une certification de niveau 3 (ex : CAP), 4 (ex : brevet professionnel) ou 5 (ex : BTS), et les élèves des lycées professionnels publics et privés sous contrat dépendant de l'éducation nationale.

Le dispositif présente différents indicateurs pour toutes les formations professionnelles du CAP au BTS. Il a pour finalité de mieux informer les jeunes et fournir des outils de pilotage aux acteurs de la voie professionnelle. Plus précisément, il s'agit d'un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives dites « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données dites « emploi » (basées sur les déclarations sociales nominatives). Il calcule et diffuse chaque année et au niveau de chaque établissement (lorsque les effectifs sont suffisants), les indicateurs suivants :

- le taux de poursuite d'études ;
- le taux d'interruption en cours de formation ;
- le taux d'emploi des sortants de l'établissement concerné, à la suite des formations dispensées ;
- la valeur ajoutée de l'établissement sur ce taux d'emploi.

InerJeunes permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles pour les jeunes, 6 mois après la fin de leurs études. L'indicateur sur le taux d'emploi est calculé également à 12, 18 et 24 mois.

Concernant les résultats de l'étude, ceux-ci montrent premièrement que les jeunes sortants en 2019 ont des profils socio-économiques et scolaires différents. À titre d'exemple, les élèves de 3^e s'orientant en CAP issus d'un lycée professionnel sont davantage issus d'une famille immigrée, ont plus souvent une mère sans diplôme, et moins souvent un père artisan, commerçant, ou chef d'entreprise, que ceux issus d'un CFA. Plusieurs raisons expliquent cela. D'une part, l'orientation vers l'apprentissage offre une première expérience de recherche d'emploi. D'autre part, les apprentis sont souvent embauchés dans l'entreprise qui les a formés. Il est donc nécessaire de regarder la situation dans son ensemble, y compris avec les poursuites d'étude. Et à ce propos, les résultats montrent que les lycéens poursuivent davantage leurs études que les apprentis (46 % de lycéens contre 36 % d'apprentis). En revanche, si l'on observe le taux d'emploi des sortants en 2019, six mois après, 62 % des apprentis ont trouvé un emploi salarié contre 41 % des lycéens.

Concernant précisément ces lycéens (sortis en juillet 2019) qui ont trouvé un emploi six mois après, les résultats montrent que plus le diplôme est élevé, meilleure est l'insertion (24 % des jeunes ayant un CAP ont trouvé un emploi 6 mois après, et plus de 50 % des jeunes ayant un BTS ont trouvé un emploi). Toutefois, si l'on regarde en juillet 2020, nous observons que l'insertion s'améliore. En revanche, cette dernière est moins bonne qu'en 2018. Autrement dit, au bout d'un an, certes la situation des jeunes insérés est mieux qu'au bout de six mois. Néanmoins, elle reste compliquée du fait de la crise sanitaire.

Une intervenante : Disposez-vous d'éléments sur les niveaux de revenu ?

Chrystel COLLIN (DEPP) : Malheureusement, ce sont des variables dont nous ne disposons pas encore.

Pour ce qui concerne les apprentis, là encore plus le niveau de formation est élevé, plus l'insertion est meilleure (pour exemple, 70 % des apprentis occupent un emploi salarié six mois après leur insertion professionnelle). De même, la situation s'améliore encore plus au bout d'un an (65 % des apprentis sont en emploi un an après), mais celle-ci se révèle plus compliquée qu'avant la crise.

Enfin, les résultats montrent que l'insertion des jeunes hommes est meilleure que les jeunes femmes, et qu'au bout d'un an cette différence s'accroît encore en faveur des hommes. Cela s'explique en partie

par le fait que les jeunes hommes travaillent plus souvent dans des filières de la production que du service, et que les femmes travaillent plus souvent dans les services, où le taux d'emploi est moins bon.

Quelques mots pour conclure sur les travaux à venir. Cette base de données, déjà très riche, sera prochainement enrichie de nouvelles bases de données dites « emploi » (salaire, etc.) et l'étude se poursuivra au-delà d'un an, c'est-à-dire à 18 mois, et à 24 mois. Aussi, d'autres études sont possibles (lien entre les caractéristiques des jeunes et leur insertion, adéquation formation/emploi, effets de la crise sanitaire sur l'insertion, etc.).

Dominique VIRLOGEUX (CHRS l'Avenir) : J'ai un diplôme équivalent à un BTS, et j'ai pu constater que les candidats possédant un BTS étaient prioritaires par rapport à moi.

Yasmina YOUNES (CNPA armée du salut) : À une autre occasion, serait-il possible d'inviter des jeunes concernés pour qu'ils viennent nous dire ce qu'ils en pensent ?

Fiona LAZAAR : Vous avez raison d'évoquer ce point. Nous avons des jeunes au sein du CNLE parmi le collège des personnes concernées. Ce pourrait donc être intéressant d'organiser un temps d'échanges avec les jeunes du CNLE aux fins qu'ils puissent s'exprimer sur le sujet.

Yasmina YOUNES (CNPA Armée du salut) : Il serait également intéressant et important pour nous de donner la parole à des jeunes issus de cette expérimentation.

Sylvie LEBAIL FOUCHE (FAS Val de Loire) : Je ne suis pas féministe, mais une de vos diapositives m'a quelque peu interpellée. Il me semble qu'il serait plus approprié d'indiquer « famille monoparentale sans diplôme » que « mère sans diplôme » et « parents artisans, commerçants, ou chefs d'entreprise » plutôt que « père artisan, commerçant, ou chef d'entreprise ».

Marcel ANDRE (Petits frères des pauvres) : Aussi, il aurait été bien de savoir dans quel métier les jeunes sont embauchés les plus rapidement, et de plus détailler les profils socio-économiques.

Chrystel COLLIN (DEPP) : J'entends. Toutefois, il aurait été difficile de vous présenter toutes ces données très fines. En revanche, elles sont disponibles sur le site internet InserJeunes.

Chrystel COLLIN (DEPP) : C'est ce que j'évoquais dans les premières diapositives. Habituellement, les jeunes sortants de l'apprentissage ont déjà effectué un premier stage, et pour la plupart, ils vont ensuite travailler dans l'entreprise pour laquelle ils avaient effectué leur stage. Aussi, le fait d'avoir des parents artisans ou commerçants leur permet de travailler dans l'entreprise de leurs parents ou de bénéficier d'un réseau. Par ailleurs, même si effectivement le taux d'emploi montre que les lycéens ont une moins bonne insertion, généralement ils poursuivent leurs études. Ce taux doit donc être pris dans un contexte plus global (poursuite d'étude, insertion à long terme, etc.).

Autrement, pour répondre à madame Yasmina YOUNES, il convient de préciser que l'étude porte sur tous les jeunes du champ. Il sera donc difficile d'en inviter certains, excepté si vous en connaissez.

Sylvain TERNOIR (Chrom'Actif) : Auriez-vous une idée de type de contrat que ces jeunes obtiennent ?

Chrystel COLLIN (DEPP) : De mémoire, la moitié des sortants d'apprentissage sont en CDI, et pour l'autre moitié, les femmes sont plus souvent en CDD et les hommes plus souvent en intérim.

Sylvain TERNOIR (Chrom'Actif) : Auriez-vous également une idée du nombre de jeunes qui quittent leur premier emploi ?

Chrystel COLLIN (DEPP) : Pas encore. C'est une question faisant partie des pistes de recherches sur lesquelles nous travaillons.

Aurélien MERABET (Le refuge) : Force est de constater qu'il n'est pas toujours aisé pour les jeunes de trouver un stage. Je me demandais donc s'il serait envisageable de rémunérer tous les stages dans quelque domaine que ce soit.

Fiona LAZAAR : Votre question est légitime, j'y ai d'ailleurs réfléchi à titre personnel. Cependant, contraindre les entreprises à rémunérer les stagiaires risque de restreindre encore le champ des stages possibles.

Échanges avec les président(e)s et rapporteur(e)s des groupes de travail sur les constats et enjeux identifiés lors des travaux sur la question de la précarisation des jeunes

Point non traité.

Conclusion de Fiona LAZAAR

Fiona LAZAAR : Merci à toutes et à tous pour votre participation à cette réunion, et vous propose de nous retrouver pour la prochaine plénière le 10 décembre.